L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 11 AVRIL 1890.

PETITES ANNONCES.

Académie française, compagnie et ab... demande (au collège de Dufour) No 203 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux [illegible] par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classe. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

ON DEMANDE.

On demande—Au No 94 Esplanade, une domestique (couleur) pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement. 11 avril—

DEMANDES D'EMPLOI.

Une personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales A. B. au Bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

No 28,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Alexander Smith.

Attendu que, Elizabeth P. Smith, femme divorcée de Alexander Smith, un résident de la ville et de l'Etat de New York, tutrice des enfants mineurs Magdelene Goddes—Velma Morse—Mattie Winans et Maxwell Baldwin Smith, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de, et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela concerne de donner dans trente jours à partir de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles l'application de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 2 avril 1890.

HUGUES LAVERGNE, Député-Greffier. 3 avri—3 17—3 mai.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alexander Levy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,744—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Jacques Levy, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.

11 avril—11 16 20

Succession de Thomas Brennan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 29,831—Division C.—Attendu que Patrick Brennan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Brennan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.

11avril—11 16 20

Succession de Henri Jolissaint.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lne—Division A—Docket No 1—No 29,700.

Les créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de M. A. L. Tissot, avocat, No 52 rue Bienville. Les débiteurs de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

ALPHONSE JOLISSAINT, Administrateur.

11 avril—11 16 20

Succession de Windislas A. Kowalski.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,843.—Division D.—Attendu que Mme Astasie de Bouchel, veuve de Windislas A. Kowalski a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Windislas A. Kowalski, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.

10 avril—10,13,19

Succession de G. B. Sbarboro et Carlo Roberts vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 27,114—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par C. W. Theurer, syndic de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.

8 avril 8 12 17

Succession de W. A. Jauber.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,814.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. R. A. LUMINAIS, Greffier.

8 avril—8 12 17

Succession de Zachary Taylor Heap.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Lne.—No 29,431—Division C.

Les créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de M. A. E. Tissot, avocat, No 52 rue Bienville. Les débiteurs de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

JAMES McG. HEAP, Administrateur.

1er avril—1, 5, 10.

AVIS AUX CREANCIERS.

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29 852—Division.—Remy Klock vs. ses Créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Remy Klock, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le MARDI, 22me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M. dans le but que le dit insolvable fasse un rapport, obtienne une décharge, et présente un tableau de ses affaires à ses créanciers et d'élire un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 9 avril 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

11 avril—11 17 22

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,787—Pat King vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire le 3me jour de mai 1890 à 11 heures A. M. afin que le dit pétitionnaire soumette à ses créanciers ses affaires, obtienne d'eux sa décharge de dette, et qu'un syndic soit nommé, et que toutes autres affaires soient considérées relativement aux biens et affaires du dit insolvable comme le détermineraient les dits créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouv Ne-Orléans, 1er avril 1890.

[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

2avril—2 17—3mai

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Emile Baumann vs ses créanciers—No 26,183 Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Emile Baumann soit, et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John F. Coffey, notaire, en son étude, No 1?? rue Commune, en cette ville, le JEUDI 17me jour d'avril 1890, à 11 heures, A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que Geo C. Préot, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 mars 1890.

Signé: FRED D. KING, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

13 mars—13 31—17 avril

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Gilbert H. Green vs ses Créanciers—No 29,734—Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Gilbert H. Green, individuellement et comme membre de l'ancienne raison sociale de Gilbert H. Green & Co de la Nouvelle-Orléans, et aussi de Green, Stewart & Co., de Liverpool, Angleterre, soit convoquée et tenue pardevant Nicholas B. Trist, notaire, en son bureau, No 142 rue Commune, en cette ville, le VENDREDI, 9ème jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer et déterminer sur les temps, termes et conditions que les propriétés délivrées dans cette affaire devront être vendues et voter sur toutes autres matières qui peuvent leur être soumises.

Nlle-Orléans, 7 avril 1890.

Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

8 avril—8 23—9 mai

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,710—John Bastian vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Bastian soit acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers; qu'il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant William Octave Hart, notaire, le 26me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire leur rende compte de la situation de ses affaires, leur abandonne tous ses biens, et qu'un syndic soit élu; que la demande du dit insolvable afin d'être déchargé de dettes soit entretenue, et toutes autres matières considérées au fur et à mesure qu'elles seront [illegible] à la dite réunion; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou la propriété du dit insolvable soient suspendues, et que Louis F. Pasquet, Esq, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1890.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

26 mars—26—avril 10 26

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous certifions, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

Commissaires

Grand Tirage Mensuel, à l'ACADÉMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 15 AVRIL 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000	100,000
1 Lot de	50,000	50,000
1 Lot de	25,000	25,000
2 Lots de	10,000	20,000
5 Lots de	5,000	25,000
25 Lots de	1,000	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300	60,000
500 Lots de	200	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300	30,000
100 Lots de	$200	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On s'assurera un envoi plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express. S'adresser à

M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la New Orleans National Bank, New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits [illegible] sont reconnus par les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

N'oubliez pas qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et droit d'occupation, etc.

Rochereau & Duganon vs veuve T. J. Allison.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 28,992—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Alley, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 21 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le bail et le droit d'occuper le local No 117 rue Carondelet, commençant le 1er septembre 1889 et finissant le 30 septembre 1890, à raison d'un loyer annuel de $900, divisé en 12 paiements partiels de $75 00 chacun, payable le dernier jour de chaque mois, fixé. Le bail a été fait par A. Rochereau & C. T. Duganon à Mme Julia Broussard, veuve de Thomas Jefferson Allison, le 2 août 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 avril—10 14 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du droit d'occupation.

Frank Fleckinger vs Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,509—En vertu d'un ordre de vente daté le 9 avril 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI 21 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le droit d'usage et d'occuper le local formant le coin S. E. des rues Washington et Baronne à partir du jour de la vente jusqu'au 30 septembre 1890.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

10 avril—10 14 18 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Jergens (ou Jurgens) vs la Succession A. Fritsche.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 29,716—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, maintenant le septième district de la Nouvelle Orléans, désignés par les numéros 1 et 2 dans l'îlet D, ancien plan, maintenant No 8?, compris entre les rues Madison Cambronne, Levée et Deuxième, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque trente pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; le lot No 1 forme l'encoignure des rues Madison et Deuxième.

2° Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 3 et 4 dans l'îlet D ancien plan, maintenant le No 87, compris entre les rues Madison, Cambronne, Levée et Deuxième: les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent, chaque, trente pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et est cette partie du dit îlet commençant à soixante pieds du coin des rues Madison et Deuxième.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Pour la première propriété, 1° comptant, à payer le billet hypothécaire de $220, daté du 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $220, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance, s'il y en a comptant.

Et pour la seconde propriété: 1° comptant pour payer le billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable un an après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement; 5 0/0 frais d'avocat sur le montant en litige, et les frais et charges du procès et de la vente, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

2° Et sur les termes de crédit pour faire face au billet hypothécaire de $170, daté le 2 mars 1889, payable deux ans après sa date, avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa date jusqu'à paiement.

3° Et la balance s'il y en a comptant.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens Bank of Louisiana vs Mme Theresa Dietrich Groetsch et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 2?,929—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI 10 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant ou en dépendant en quelque sorte; situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chippewa, Annunciation et Josephine, désigné comme lot Onze de l'îlet No Dix sur le plan original du Faubourg Lafayette, déposé à l'étude de Carlisle Pollock ancien notaire dans cette ville, lequel dit lot de terre mesure, à la mesure française, soixante pieds de face à la rue Jackson, sur cent vingt pieds de profondeur. Ensemble avec quatre-vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens qui y sont attachées.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant pour payer la réclamation du plaignant la somme de quatre cent quatre-vingts piastres montant du prêt, avec dix pour cent d'intérêt du 1er mars 1881 au 1er mars 1882; et la somme de huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1881, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres du 1er décembre 1886, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu du dit stock hypothécaire de la dette non encore dûe, mais pouvant être réclamé suivant la charte et les lois de la banque à savoir: La somme de six mille deux cent quarante piastres, et l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, conformément à sa charte et ses lois et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans.

9avril—9 16 23 30—7 10mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Sterry.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 10,286.—En vertu d'un ordre de Cour, daté le 31 mars 1890, approuvant et homologuant les délibérations de l'assemblée de famille tenue dans l'intérêt d'Ephraim H. Sterry, un interdit, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 mars 1890, ordonnant la vente de la propriété décrite ci-après, d'après les termes recommandés par la dite assemblée de famille, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 5 mai 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et appartenances, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Deuxième, St Patrick, St Denis et Troisième, désigné comme lot No Dix, et formant l'encoignure des rues Deuxième et St Patrick; il mesure trente pieds de face à la rue Deuxième, cent trente-deux pieds, deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côté adjacent au lot No neuf et cent trente-deux pieds trois pouces et trois lignes de profondeur et face à la rue St-Patrick.

Termes et conditions—Une moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur, à son propre ordre et endossés par lui, portant intérêt au taux de huit pour cent par an du jour de la vente avec toutes les garanties usuelles et clauses pénales et avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la dite propriété.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

2 avril—2 10 17 24—mai 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une barouche.

Succession de Samuel Stewart et sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Nos 22,200 et 22,201.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement en faveur des héritiers de Samuel Stewart et sa femme à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère public, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 14 avril 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A l'écurie de Johnson, coin des rues Magazine et Julia.

Une barouche.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS W. DROWN, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

3 avril—3, 9, 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Meubles de fantaisie et de prix et Articles de maison, Bric-à-Brac, etc.

Etant le contenu du local No 49 rue Royale.

—Dans les affaires de—

Maria Siebrecht vs My N. Siebrecht.

Agatha Siebrecht vs My N. Siebrecht.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans—Nos 29,007 et 29,008—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 15 avril 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Au local No 49 rue Royale:

Tout le contenu du dit local consistant d'un grand lot de valeur de meubles de fantaisie, articles pour maison, tableaux, cadres, miroirs, abat-jours, papier à tapisser bric-à-brac, etc., etc. Le tout d'après inventaire enregistré. Aussi, meubles de bureau, installations, etc., etc.

Saisi dans les affaires ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 avril—3 8 13 15

VENTES A L'ENCAN.

Cottage double rémunératif dans le Sixième District.

Maison double en bois No 165 rue Bordeaux, entre Magazine et Camp.

Cottage double No 1052 rue Constance, entre les avenues Peters et Octavia.

Deux îlets de terre dans le Septième District.

Succession de Romain Buisière.

Nos 20,813 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division ——

Par Macon, Paul & Denis, Albert Paul, encanteur.—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —— en date du 18 mars 1890, Dossier No 20,813 pour le compte de la succession Romain Buisière, il sera vendu à l'encan à savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 235 borné par les rues Bordeaux, Camp, Valence et Magazine, désignés comme lots 13 et 14, se touchant et mesurant chacun 26 pieds 8 pouces de face à la rue Bordeaux, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la dite propriété consistent d'une jolie résidence double en bois désignée par le No 165 rue Bordeaux, très bien subdivisée, bon voisinage, rapportant $17 par mois, toujours louée.

2° Un lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 187, borné par les rues Constance, Octavia et Laurel et l'avenue Peters, désigné comme lot No 25 sur le plan de Pilié et De Pauraly, architectes en date du 9 avril 1866, et mesurant trente pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations consistent en un cottage double bien bâti, couvert en ardoises, connu par le No 1052 rue Constance; bonne subdivision; loué à raison de $8 chaque côté; près de la station du chemin de fer Colliseum. Le voisinage s'améliore rapidement.

3° Un îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 378 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Oneidone.

4° Un îlet de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 391 et borné par les rues Cambronne, Madison, Belfast et Deuxième.

Conditions—Un tiers du plus comptant, le reste en un crédit d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date jusqu'à paiement final. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1890 seront assumées par l'acquéreur.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Geo. C. Préot, notaire.

22mars—29 29 avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans le Sixième Districts.

Voisinage s'améliorant, près du Parc Audubon.

Magnifique îlet de terre subdivisé en grands et désirables lots.

Jolie maison en bois, écurie, etc., rue State entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Virginia Ruleff, femme décédée de William H. Yeuni.

No 26,876.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

Par Macon, Paul & Denis—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 7 mars 1890, Dossier 26,876, pour le compte de la succession de Mme Virginia Ruleff femme décédée de Wm. H. Yeuni, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, désigné comme îlet No 12 et borné par les rues State, Constance, Laurel et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, le dit îlet étant subdivisé en dix huit lots, numérotés de un à dix-huit, inclusivement, conformément aux plan et certificat du voyer de la ville C. M. Williams, député voyer de ville, en date du 31 mai 1889 et déposé en l'étude de Benj. Ory, notaire.

Conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues State et Laurel, et le lot No 10 forme l'encoignure des rues State et Constance. Les lots Nos 11 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Constance et de la ligne de division de Bloomingdale et de Hurstville et mesure 33 pieds 6 pouces de face à la rue Constance, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds du côté du lot No 13, 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville.

Le lot No 15 forme l'encoignure de la rue Laurel et de la ligne de division de Bloomingdale et de Hurstville et mesure 36 pieds 6 pouces de face à la rue Laurel, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville et 150 pieds de profondeur du côté du lot No 16.

Les lots 16, 17 et 18 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations faces à la rue State consistent d'une jolie maison en bois, écurie, etc. Le tout devant être vendu en lots au gré et convenance des acquéreurs.

Conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Préot, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

15mars—15 22 29—avril 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de choix dans le Troisième District.

Succession de John Leonard Boey et de sa femme.

No 27,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Macon, Paul & Denis—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date de 26 mars 1890. Dossier No 27,834, pour l'affaire de la succession de John Leonard Boey et de sa femme, il sera vendu, à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville sur le côté nord de la rue Chartres (anciennement Morand), entre Montégut et Clouet, mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt de 8 pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Gustave LeGardeur, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—2 avr 15 12 19 26 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence cottage.

Récemment bâtie. Joli voisinage.

Dans le Deuxième District.

Succession d'Euphémon Hebert.

No 1,421—Vingt-deuxième Cour judiciaire du District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane

Par Macon, Paul & Denis—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Henry L. Duffel, juge de la vingt deuxième Cour Judiciaire de District pour la paroisse St Jacques, Etat de la Louisiane, en date du 12 décembre 1889, Dossier No 1,421, pour le compte de la succession d'Euphémon Hebert il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Johnson et Galvez, désigné par le No 5 et mesurant 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de 125 entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une jolie résidence cottage bien bâtie, connue par le No 401 rue Bienville, subdivisée en 5 ou 6 chambres; office, hangar dans le fond, poulailler, cuve, etc., galerie de face.

Cette désirable résidence a été bâtie au printemps passé et est en parfait ordre, est située dans un des voisinages le plus choisis du Deuxième District.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année courante. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Chas T. Soniat, notaire; dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

15 mars—15 22 29—avril 5 12 19

Dans le Troisième District.

Un joli cottage en bois pour résidence No 11 rue Kerlerec, près de la rue Dauphine, à un îlet de la rue Esplanade.

Par Macon, Paul & Denis, encanteurs—le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, No 74, il sera vendu à l'encan:

Ce joli confortable et spacieux cottage rue Kerlerec No 11, bien subdivisé, ayant tous les agréments nécessaires, cour pavée, une partie disposée pour un jardin, deux citernes, etc., voisinage chic et à proximité des églises, des marchés et des écoles, voir le plan pour les mesures à la Bourse.

Termes—Un tiers ou plus comptant, la balance à 1 et 2 ans, 7 pour cent d'intérêt, hypothèque, assurance et clauses de garantie usuelles.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant J. Dreyfous, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de 1890. Un dépôt de 10 0/0 à la vente.

6avril—6 13 19

LEON QUEYROUZE, "Grocery" en gros, —Importateur de— VINS ET LIQUEURS —Et marchand de— Produits des Campagnes et de l'Ouest 87 RUE DECATUR.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

Par Henry Stern & Cie, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 11 avril 1890, à 11 heures a. m., dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 11 avril—1f

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégant Cottage de Résidence No 356 rue du Camp;

La propriété "Moulins Mariposa", Rues Peters, St-Joseph et Commerce;

Terrains convenables pour y bâtir, Rues Deuxième et Troisième,

—ET—

Des propriétés améliorées, Rues Delord et Pearl et à Covington, Lne.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mai 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un arrêt de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

L'élégant cottage de résidence, No 356 rue du Camp, dans le carré d'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalia. Le terrain se compose de trois terrains, Nos 6, 7 et 8, qui se touchent et mesurent chacun, 24 pieds de façade rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles avec allée commune à l'arrière ou vers rue Thalia. Le cottage est à distance de la rue, à un grillage en fer sur sa devanture jardin, plate-bandes devant et sur les côtés. Au rez-de-chaussée il y a un corridor, trois grands appartements, chambres à bois de charpente et outils, sections pour charbon et coke, offices et cuisine avec "range" et bouilloire, corridor, pour domestiques, caves chambres à blanchissage avec bailles stationnaires, quatre citernes, quatre hydrants, deux écuries, remises pour voitures et harnais, cabinet d'aisance, jardins, gazons. Au premier étage, galeries, corridor central, salon double à arche, chambre à musique, salle à manger se touchant et séparées par portes à glaces, cave pour mise en bouteilles, chambres à domestiques, etc., d'un côté, deux chambres à coucher, bibliothèque chambre à bain, etc., de l'autre. Au second étage, corridors, six belles chambres à coucher, trois chambres pour y mettre bois et malles, chambre à bain, cabinets d'aisance etc. Tous les manteaux de cheminées sont en marbre ou en tuiles et sont modernes, avec et grilles, tous les cabinets ont des fosses laissant tomber les cendres sous la maison. Eaux chaude et froide dans toute la maison. Tapisserie jolie neuve, de bon goût. Cette charmante propriété doit être examinée pour être appréciée. Des cartes pour la visiter peuvent s'obtenir des encanteurs.

2° La propriété "Moulins Mariposa", dans le carré d'îlet borné par les rues St. Joseph, Sud Peters, Julie et Commerce, composée de douze terrains avec améliorations, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, les lettres A et B et les Nos 111, 112, 113 et 114 sur un plan et un certificat d'examen de Louis H. Pilié, sous-voyer de la ville, le 16 juin 1883, lesquels terrains se touchent et mesurent ensemble, 136 pieds de façade rue St Joseph, 138 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade rue Commerce, formant l'angle des rues St Joseph et Commerce; 69 pieds 2 pouces de façade rue Sud Peters, 100 pieds de profondeur du côté supérieur vers la rue St Joseph, avec usage d'une allée en commun du côté de la rue St Joseph; et 23 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Julie, s'étendant à travers le dit carré d'îlet de la rue Sud Peters à la rue Commerce, constituant une superficie totale d'environ 5,000 pieds carrés. Les améliorations sont un immeuble à un deux et trois étages, convenable pour manufacture et entrepôts.

3° Trois terrains avec améliorations dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl, désignés par les Nos 5 6 et 9 qui se touchent et mesurent, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 5 a 21 pieds de façade rue Pearl, le même et idem à l'arrière et 91 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 mesure 21 pieds de façade rue Pearl, 83 pieds 6 pouces de profondeur du côté du terrain No 5 [illegible] Nos 8 et 9, 19 pieds 6 pouces sur une ligne inférieure parallèle à la rue Pearl; puis 2 pieds 10 pouces sur une ligne s'étendant perpendiculairement et vers la rue Pearl; [illegible] et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le séparant du terrain No 5. Les améliorations sur les dits terrains comprennent une vaste bâtisse en bois à deux étages actuellement arrangée comme une école moderne.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl, et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière; 64 pieds 9 pouces de profondeur et de façade rue Pearl et 73 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8. Les améliorations comprennent un cottage double portant les Nos 62 et 62 1/2 rue Delord. Loué $15 par mois.

4° Onze terrains dans le Quatrième District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Chippewa, Fulton et St-Thomas, Deuxième et Troisième, décrits comme suit: Nos 4, 5 et 6 mesurent chacun, environ 30 pieds 11 pouces de façade rue Troisième, environ 25 pieds 8 pouces de profondeur. Nos 7, 8 et 9 mesurent chacun, environ 31 pieds 6 pouces de façade rue Troisième, environ 126 pieds 7 pouces de profondeur, le terrain No 9 formant le coin des rues Fulton, St-Thomas et Troisième. Les terrains Nos 13, 11 et 12 mesurent, chacun, environ 31 pieds 5 pouces de façade rue Deuxième, sur une profondeur d'environ 125 pieds, le terrain No 14 formant l'angle des rues Fulton, St-Thomas et Deuxième; et les terrains Nos 14 et 15 mesurent, chacun, 34 pieds 6 pouces et 1 ligne de façade rue Deuxième, sur environ 125 pieds de profondeur.

Ces terrains sont situés dans des quartiers populeux et respectables, voisins du marché du Square et de la ligne des chars de la rue Annunciation, et ils sont améliorés seront très bons placements comme placement d'argent.

Propriété à Covington, Lne.

5° Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Covington, dans [illegible] comme les terrains Nos 1, 2, 3 et 18 du carré d'îlet [illegible] de la division St-John; les dits terrains forment l'angle des rues Rutland et New Hampshire, et mesurent 180 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur [illegible] rue New Hampshire. Le terrain No 2 mesure 60 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur; et le terrain No 18 mesure 60 pieds de façade rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur cette propriété consistent en une vaste bâtisse en briques convenable pour un hôtel. La situation est centrale pour les affaires et pour résidence et à proximité de la station du chemin de fer, et la maison est connue sous le nom de "Bank Hotel".

Termes et conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs à leur ordre [illegible] des sommes égales portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à maturité, et ensuite jusqu'à paiement, garantis par une hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets; assurance de toutes les améliorations et transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets, ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890 sur les diverses propriétés. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'adjudication sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 avril—1 5 12 19 26 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double No 683 rue des Remparts.

Par Hoey & O'Connor—Nicholas J. Hoey, Encanteur. Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signés le 20 mars 1890, et rendus dans les affaires des successions de William Henry Schroeder, No 29,234, et de Mme Louise Steinbercher, veuve de William Henry Schroeder, No 29,190, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 12, borné par les rues Remparts, Enghien, Bons-Enfants et Port; le dit lot est le No 4 et mesure en mesure américaine 29 pieds de face à la rue des Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, connu comme le No 683 rue Nord Remparts.

Termes.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1890 et déposera 10 pour cent à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

25 mars—29—avril 5 12 19 26

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille.
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY, Pour le Comité des Citoyens.

EDWARD FENNER, Pour le Comité de Surveillance.

1er mars—

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS, 84 Rue Royale, Nlle-Orléans,

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibré pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son [illegible]

Accords et réparations de pianos une spécialité. 20 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un droit de Patente.

Succession de Zachary Taylor Heap, décédé.

A l'encan—Pour du comptant.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 AVRIL 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de la rue Gravier, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 21 mars 1890, Dossier No 29,431, pour compte de la succession de Zachary Taylor Heap, décédé, il sera vendu à l'encan:

Une moitié intérêt indivise dans une certaine patente pour une nouvelle et utile amélioration alléguée pour les "fourneaux" d'après des lettres patentées portant le No 419,478 données à August F Slangerup et Zachary T. Heap leurs héritiers et leurs représentants, pour le terme de 17 ans, à partir du 14 janvier 1890, avec les droits exclusifs de faire usage et vendre la dite invention, dans tous les Etats Unis et les territoires, émise par le bureau de Patente à Washington, D. C., à la date du 14 janvier 1890.

Termes Comptant sur les lieux.

2 avril—2 8 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

Magasins et maisons de résidence de valeur autour du Marché Dryades.

Trois magasins en briques à deux étages et trois maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. E. des rues Dryades et Terpsichore, quatre magasins en briques à deux étages et quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. O. des rues Dryades et Terpsichore, quatre maisons de résidence en bois, Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Quatre magasins en briques à deux étages. Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Deux magasins en bois à deux étages, coin N. O. des rues Dryades et Euterpe.

Une maison de résidence en bois à deux étages, Nos 151 et 153 rue Euterpe, entre Dryades et Remparts.

Dans l'affaire de Michael Stumpf et autres vs. Louisa Stumpf et autres.—Dossier No 29,643.

Vente pour effectuer un partage.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", rendu et signé le 25 mars 1890, Dossier No 29,643, dans l'affaire de Michael Stumpf et als vs Louisa Stumpf et als pour un partage, à l'encan, il sera vendu:

Trois magasins en briques à deux étages. Trois maisons de résidence en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

1° Deux terrains ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Euterpe, désignés par les Nos 9 et 10, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Terpsichore et mesure 24 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et façade rue Terpsichore de 128 pieds. Le terrain No 9 mesure 26 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur d'environ 128 pieds.

Les améliorations consistent en trois magasins en briques à deux étages couverts en ardoises portant les Nos 435, 437 et 439 de la rue Dryades, occupés comme Magasins au rez-de-chaussée et comme résidences à l'étage supérieur, chacun ayant 6 chambres avec installation à gaz, citerne, auvents, etc. Le tout en parfait état, loué jusqu'au 1er octobre 1890.

Aussi à l'arrière de la rue trois maisons de résidence à deux étages portant les Nos 316, 318 et 320 de la rue Terpsichore, ayant de chaque côté 4 chambres, citerne, etc. Le tout rendant $225 par mois ou $2,700 par an. La propriété entière sera vendue en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages. Quatre maisons de résidence en bois à deux étages au coin Dryades et Thalie.

2° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, désignés par les Nos 5 et 6, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Dryades et Thalie et mesure 30 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur et une façade rue Thalie de 1?7 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en quatre magasins en briques à deux étages, couverts en ardoises, portant les Nos 388, 388 1/2, 390 et 390 1/2 rue Dryades, ayant chacun un magasin au rez-de-chaussée et 6 chambres avec installation à gaz, citerne, auvent, etc., et aussi quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière de ces magasins ayant face sur la rue Thalie et portant les Nos 294, 296, 298 et 300 1/2 rue Thalie. Chaque côté a 2 chambres, cuisine, citerne, etc. Une partie de la façade rue Dryades est louée. Toute la propriété rend $145 par mois ou $1740 par an, et sera vendue en bloc.

Deux magasins en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

3° Un terrain ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Dryades, Remparts, Terpsichore et Euterpe, lequel mesure 3? pieds 11 pouces 3 lignes de façade rue Dryades sur une profondeur rue Terpsichore de 12? pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en:

Deux maisons de résidence avec magasins en bois à deux étages portant les Nos 454 et 456 de la rue Dryades, et ont chacun un magasin au rez-de-chaussée et 6 chambres, installation à gaz, citerne, auvent, etc. Il sera loué jusqu'au 1er octobre 1890. Ces deux magasins seront vendus ensemble.

Les maisons de résidence doubles en bois à deux étages Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades.

4° Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété précédemment décrite et désignés par les Nos 5 et 6, lesquels se touchent et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en:

Deux maisons de résidence et magasins doubles en bois à deux étages portant les Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, avec 4 locaux [illegible] chacune desquelles a 8 chambres, installation à gaz, citerne, auvent, allées, cours pavées, etc., et seront vendues en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages; deux magasins en bois à deux étages; deux maisons de résidence en bois à deux étages, au coin des rues Dryades et Euterpe.

5°. Trois terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos 1, 2 et 3, lesquels se touchent et mesurent comme suit, savoir:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Dryades et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et une façade rue Euterpe, de 115 pieds, 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 2 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 3 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations de ces trois terrains consistent en: 1° Quatre magasins en briques à deux étages recouverts en ardoises Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, ayant de chaque côté au-dessous un magasin et 5 chambres, installation à gaz, citerne, auvent et allée à l'arrière, etc.

2° Deux magasins et maisons de résidence en bois à deux étages couverts en ardoises, Nos 454 et 456 (coin) rue Dryades, et ont chacun un magasin au-dessous et quelque 6 chambres, installations à gaz, citernes, auvents, etc, allée à l'arrière.

3° Une maison double à deux étages en bois couverte en ardoises, à l'arrière du terrain portant les Nos 151 et 153 de la rue Euterpe, et a de chaque côté 8 chambres, installations à gaz, citerne, auvent, allée, etc.

Ces magasins et maisons de résidence seront vendus séparément avec privilèges et sous des sub-divisions et mesures que l'on pourra voir à la vente d'après un plan de Edgar Pilié, voyer.

Le tout des mesures qui précèdent sont d'après les plans qu'on verra sur les lieux de la vente. La propriété pourra être visitée sur les permis qui en demanderont des permissions écrites aux encanteurs, et tous les renseignements quant aux loyer, baux, etc., seront donnés au moment de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et tous les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente; la partie à crédit sera divisée en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1890 en outre de leur enchère et feront un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26 30—avril 6 13 20 26

THE NEW-ORLEANS BEE.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et inoccupées,

—DANS LES—

Quatrième et Sixième Districts.

Pour Effectuer un Partage.

Le Joli Cottage en Bois No 38 rue Adèle.

Le Cottage Double No 38 rue St-André.

Les Sept Maisons Simples et Doubles en Briques, Ecuries, Shops, etc., Nos 38 et 50 rue Rousseau.

La Propriété Commerciale de Valeur, Magasins, Entrepôts et Ecurie, Nos 484 et 490 rue Dryades, au coin de la rue Félicité.

Un Terrain Bon pour y Bâtir rue Première.

Six Terrains de Choix Convenables pour y Bâtir au coin des rues Laurel et Gén'l Taylor.

Quatre Demi-carrés d'îlet, comprenant un Carré de Batture rues Water, Front, Tchoupitoulas, Jersey et Laurel, avec améliorations, Cour carrelée, Kilns, etc.

Un Carré d'îlet de Choix rue Dryades, avec Vacherie et Cottage—en dehors des limites des vacheries.

Six Terrains avec Cottages à Carrollton, dans un bon voisinage.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

—DANS L'AFFAIRE DE—

Dame Veuve Catherine Marie Hessmann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

Par W. I. Hodgson & Fils, W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B rendu et signé le 26me jour du mois de mars 1890, Dossier No 29,094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M Frye vs. Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

Quatrième District.

Cottage No 38 rue Adèle.

1° Un terrain No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 31 borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Adèle, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent d'un cottage en bois ayant 2 chambres et une cuisine, etc., et portant le No 38 de la rue Adèle.

Le cottage double No 38 rue St-André.

2° Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, étant le terrain No 46 du carré d'îlet No 32 borné par les rues St-André, Adèle, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 61 pieds de façade rue St-André, la même façade rue Adèle, sur une profondeur de 134 pieds 11 pouces entre lignes parallèles et s'étendant à travers le carré d'îlet de la rue St-André à la rue Adèle et faisant face de chaque côté des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un cottage double en bois, couvert en ardoises portant le No 38 de la rue St André et a 4 chambres, cuisine, citerne de chaque côté, écurie, citerne, etc.

Nos de 38 à 50 rue Rousseau.

3° Cinq terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, étant les terrains Nos 1, 3, 4, 8 et 11 du carré d'îlet No 47 borné par les rues Rousseau, Religieuse, Ste-Marie et St André, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 1 mesure 29 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur d'environ 85 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-André, et environ 86 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Ste Marie, avec le usage d'une allée de 12 pieds de largeur du côté le plus rapproché de la rue Ste Marie, commune à ce terrain et aux autres (Nos 1, 2 et 3) [illegible]

Les terrains Nos 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Le terrain No 8 mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Ste-Marie sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le terrain No 11 mesure 60 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur de 180 pieds, le tout plus ou moins.

Les améliorations consistent en: No 38 rue Rousseau, une maison en briques à deux étages avec place pour 5 à 6 chevaux. No 40 rue Rousseau, une forge en briques.

Nos 42 à 44 rue Rousseau, un cottage double en briques couvert en ardoises ayant 2 chambres, cuisine et citerne de chaque côté.

Nos 46, 48 et 50 rue Rousseau, trois cottages en briques couverts en ardoises, [illegible] Chaque côté a 2 chambres, cuisine, citerne, etc.

Coin des rues Dryades et Félicité.

4° Quatre terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, étant les terrains Nos 18, 19, 20 et 21, dans le carré d'îlet No 292 borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St-André, lesquels se touchent et mesurent chacun [illegible] pieds 6 pouces de façade rue Dryades, [illegible] pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière, sur des profondeurs comme suit:

Le terrain No 18 a 119 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 17 et 113 pieds 11 pouces et 3 lignes sur la limite du terrain No 19.

Le terrain No 19 a 113 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 18, et 103 pieds 5 pouces sur la limite du terrain No 20.

Le terrain No 20 a 103 pieds, 5 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 19 et 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 21.

Le terrain No 21 a 102 pieds, 2 pouces, et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 20, et 97 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Félicité, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent en:

No 484 rue Dryades, coin Félicité—Un entrepôt en bois avec toiture en fer dit "corrugated".

No 486 rue Dryades—Un magasin en briques à deux étages.

No 488 rue Dryades, un magasin en briques à un étage.

No 490 rue Dryades—Une écurie en bois couverte en ardoises, toutes les et chacune des bâtisses de dépendances, citernes, auvents, etc.

Site propre pour y bâtir rue Première.

5° Un terrain ou morceau de terre vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'îlet No 157 borné par les rues Première, Philippe, Liberté et St David, étant le terrain No 8 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 2 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Coin des rues Laurel et Général Taylor, sixième district.

6° Six terrains situés dans le carré d'îlet No 151, anciennement No 12, borné par les rues Laurel, Jersey ou Annonciation, Général Taylor et Austerlitz, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Laurel, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces. Le terrain No 21 touche et forme le coin des rues Laurel et Gen'l Taylor, et mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Laurel, sur une profondeur et façade, rue Gen'l Taylor de 126 pieds 2 pouces et 4 lignes; 125 pieds 2 pouces sur la limite du terrain No 20 et 43 pieds 11 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière.

Ilet de batture de choix, rues Front et Léontine.

7° Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville carré d'îlet lettre C borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Front; 217 pieds de façade rue Léontine, et est borné sur sa face par la rivière Mississipi et du côté supérieur par le reste du carré, ensemble avec tous les droits d'alluvion, de batture et d'alluvion y attachés, etc. Sur cette propriété il y a un grand nombre d'auvents en briques et un Pit Shed.

Rue Tchoupitoulas (côté sud).

8° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Peters et la rue Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, lequel mesure ensemble 232 pieds 9 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façade rue Léontine et du côté supérieur par le reste du carré d'îlet.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois, ayant 5 chambres de chaque côté, avec une écurie à deux étages en bois, 2 briqueteries, 3 citernes, barrières et dépendances.

Rue Tchoupitoulas (côté nord).

9° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet No 7, borné par l'avenue Peters et les rues Léontine Levée ou Tchoupitoulas, et Jersey ou Annonciation, lequel mesure, ensemble 230 pieds 3 pouces et 3 lignes de façade rue Levée, 217 pieds 9 pouces et 8 lignes rue Jersey, 354 pieds 6 pouces de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du carré, et est subdivisé en 21 terrains de No 1 au No 21, inclusivement.

Les améliorations consistent de: un cottage double en bois, ayant 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté; le terrain est partiellement en culture.

Rues Jersey et Laurel.

10 Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet No 10 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Jersey et Laurel, lequel mesure ensemble 215 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Jersey, 202 pieds de façade rue Laurel; 260 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du carré et est subdivisé en 15 terrains de No 1 au No 15 inclusivement.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois ayant 3 chambres, citerne, avents de chaque côté, barrières, etc.; la terre est en culture.

Carré d'îlet rue Dryades, en dehors des limites des vacheries.

11° Le carré d'îlet entier, subdivisé en dix terrains, situé dans le Sixième District de cette ville, étant le carré No 84, borné par les rues Dryades, St Denis, Bordeaux et Upperline lequel mesure ensemble 115 pieds 1 pouce de façade rue Dryades; 74 pieds 8 pouces de façade rue St-Denis, 300 pieds de façade rue Bordeaux et 302 pieds 6 pouces de façade rue Upperline.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois, ayant 8 chambres, citernes, auvents, et une écurie commode, etc., occupée comme vacherie où sont 30 ou 40 vaches.

Cette propriété est située en dehors des limites des vacheries que le Conseil Municipal vient d'établir et n'aura pas à être déplacée.

A Carrollton.

12° Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, carré No 67 A, lequel est borné par les rues Cambronne, Jefferson, Cinquième et Jeannette, et sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Les Nos 1 à 5 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de façade rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cambronne et Cinquième.

Le terrain No 24 mesure 30 pieds de façade rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de:

Une maison-cottage en bois, citerne, auvents, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites se vendent conformément à des plans et des subdivisions que l'on peut voir sur les lieux de la vente. On pourra visiter les propriétés en se munissant d'une carte des encanteurs; et tous les renseignements relatifs aux baux et aux locataires seront donnés de l'estrade de l'encanteur le jour de la vente.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant, au gré des acquéreurs: le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du jour de la vente, garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les billets porteront intérêts des mineures (soit 1/10 du tout) portant intérêt de 6 0/0, et l'intérêt des majeures (soit 9/10 du tout) portent 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. Les divers acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères, les taxes de l'année courante 1890, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs

30 mars—avril 6 13 20 27—mai 3

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième et Troisième District.

Succession de Hermann H. Pateman.

No 29,036.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Pateman.

No 29,037—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 8 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D" pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke femme décédée de H. H. Pateman, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 7 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H Pateman, les propriétés ci-après décrites, pour le compte des deux successions à savoir:

Premièrement.—Sept certains lots ou portions de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et la Promenade Carondelet lesquels lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A. B. C. D. E. F. et G. sur un plan du voyer, fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de ville, en date du 15 avril 1878 et annexé à un inventaire de [illegible] à l'étude de Jos D. Taylor, notaire, février 1890, et décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A et formant l'encoignure des rues St Louis et Prieur et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis entre lignes égales et parallèles et une profondeur de 89 pieds sur la rue Prieur, le lot A a le droit d'usage d'une allée de 3 pieds en commun avec le lot adjacent B.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises avec trois chambres et cuisine de chaque côté, cuves, lieux d'aisances, hangars, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B" et mesurant 34 pieds 4 pouces de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot B a le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec le lot "A".

Les améliorations consistent en un joli cottage double avec 3 chambres et cuisines de chaque côté, cuve, lieux d'aisances, connu par le numéro municipal No 351 rue St-Louis.

3° Un certain lot de terre désigné par la lettre "C" et mesurant 35 pieds de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 89 pieds entre lignes parallèles et égales.

4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 1?0 pieds 4 lignes sur le côté près de la rue Prieur et 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté près du lot C.

5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 118 pieds 4 pouces 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté du lot F.

6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F [illegible] forme triangulaire de terre mesurant 42 pieds 0 pouces 5 lignes de face à la rue St Louis, 116 pieds 9 pouces sur le côté près de la rue Prieur et du lot E et 124 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé [illegible] et obliquant vers la rue Prieur, la droite réunit la ligne du côté opposé qui forme un triangle.

7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 36 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, 31 pieds 4 lignes de largeur sur la ligne du fond et 111 pieds 2 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet 111 pieds sur le côté opposé près de la rue St-Louis. Les améliorations consistent en une écurie avec six stalles en bois.

Secondement.—Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly dans le fond du Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan dressé par Adolphe Knell, le 4 juin 1854, déposé en l'étude de P. Laresche, notaire en cette ville, et le carré compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Croix, la rue Septième et le Canal conduisant au Bayou Sauvage. Les dits lots mesurent, au pied américain, [illegible] formant un triangle rectangulaire, 90 pieds 4 pouces 5 lignes de face au Chemin Gentilly, 116 pieds 2 pouces de face au dit canal, 62 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 7. [illegible] Le lot No 5, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No quatre, 136 pieds 11 pouces 4 lignes du côté du lot No six. Le lot No 6, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face au Chemin de Gentilly, 31 pieds 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond sur une première profondeur, et 9 pieds 5 pouces sur une seconde profondeur, 136 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No Cinq, 129 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St-Jean.

Les améliorations consistent en une bonne maison à double corps de logis, couverte en ardoises, ayant environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

8mars—8 15 22 29—avril 5 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois recouvert en ardoises rue Laurel,

Entre les rues Joseph et Octavia, avec deux lots de terre.

Succession de Mme Elisabeth Heibel, femme décédée de Joseph Coleman.

A l'encan. Pour du comptant.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—le SAMEDI, 26 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 20 mars 1890, Dossier No 29 349, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Heibel, femme décédée de Joseph Coleman, il sera vendu à l'encan.

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation (anciennement Jersey), Joseph et Octavie, désignés par les Nos 14 et 15 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 30 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent un joli cottage neuf en bois et recouvert en ardoises, avec 4 chambres, citerne, etc. un petit magasin en bois adjacent au cottage, ayant 3 chambres.

Termes et conditions—Comptant en passant les titres, 20 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1890 en outre de l'enchère

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 30—6 13 20 26 avril

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Jessie Noble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 29,165.

Par Stephen J. Derbes, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale.—Il sera vendu, SAMEDI, 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus décrite—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, connu comme Alger, dans l'îlet borné par les rues Hancock, Bringier, Lawrence et Franklin, et mesurant ensemble au pied américain, 220 pieds de face à la rue Hancock, 180 pieds de face à la rue Lawrence, et 100 pieds de face à la rue Franklin, le tout plus ou moins plus amplement décrit sur un plan d'Edgard Pilié en date du 12 mars 1890, maintenant à la Bourse.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1890, et un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant T. A. Bahcwell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—4 1 mai

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CIE.

Vente judiciaire d'un grand stock de Tissus, (Dry Goods) et Notions, Tapis, Nattes, etc.

Succession de S. Altmander.

Nos 29,622—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par Vincent & Cie—F. M. Bozo, encanteur—Il sera vendu LUNDI, 21 avril 1890, à 11 heures A. M., et les jours suivants, au magasin connu comme le "Red Store," au pied de la rue Dumaine en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 7 avril 1890.

Tout le contenu du dit magasin de marchandises sèches (dry goods), consistant d'un grand stock de tissus (dry goods) et notions, tapis etc., etc., et comptoirs et installations, du plus fins et des mieux faits, inventaire déposé à la Cour.

Conditions—Comptant sur les lieux.

10 avril—10 13 20 21

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 314 rue Magazine,

Ayant deux vastes terrains.

E. H. Sterry vs J. C. Howard.

Vente pour effectuer un partage.

A crédit à longue échéance.

Par W. I. Hodgson & Fils, W. I. Hodgson, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 17,127 dans l'affaire d'Ephraim H Sterry vs Joseph C Howard, jugement rendu et signé le 11 février 1890; aussi conformément à deux ordres homologuant la recommandation de deux réunions de familles tenues pardevant N. B. Trist, notaire, et datés respectivement du 5 février 1890 et du 11 mars 1890 par le même juge, il sera vendu aux enchères:

Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Clio et Erato désignée par le No 9 du carré d'îlet No 130, laquelle mesure 60 pieds français sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, mesure américaine, de façade rue Magazine, sur une profondeur de 12? pieds français ou 12? pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois portant le No 314 rue Magazine ayant 4 chambres et cuisine de chaque côté, citerne et etc., et une bâtisse en bois à un étage sur la façade du terrain à côté ayant 4 chambres à l'arrière du terrain. Le tout conforme au plan qui peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les [illegible] de crédit devront être divisés [illegible] la convenance des parties intéressées, [illegible] du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant N. B. Trist, notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23, 30—avril 6, 13 20, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en briques à deux étages, couvertes en ardoises.

Nos 273 et 275 rue Poydras, entre Baronne et Franklin.

Succession de Philip McGivney et épouse.

A crédit de longue échéance, à l'encan.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, Encanteur, Bureau No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B daté le 12 mars 1890 pour le compte des successions de Philip McGivney et Anne McGivney, son épouse, tous deux décédés, Dossiers Nos 16,658 et 28 27?, consolidés, à l'enchère publique, il sera vendu:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Nord Poydras, Perdido, Baronne et Franklin, désignés par les Nos 273 et 275, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 273 mesure 19 pieds de façade rue Nord Poydras 18 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière sur une profondeur de 80 pieds 7 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin, et 82 pieds 10 pouces 3 lignes du côté opposé, côté de la rue Baronne.

Le terrain No 275 mesure 20 pieds de façade rue Nord Poydras, 19 pieds 10 pouces de largeur à l'arrière sur une profondeur de 82 pieds du côté du lot No 273 [illegible] et 86 pieds du côté opposé, [illegible] en commun d'une allée au arrière du terrain 273 et contigu au terrain [illegible] ayant 4 pieds 2 pouces de largeur [illegible] le tout conformément à un plan visible à la Bourse lors de la vente.

Les améliorations consistent en [illegible] maisons à deux étages en briques ayant 4 chambres [illegible] citerne etc., portant les numéros 273 et 275 de la rue Poydras et situé presqu'en face du marché Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un et deux ans de crédit pour 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumera les taxes de 1890 et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 mars—16 23 30—avril 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une villa confortable à Lewisburg, Louisiane, sur le lac Pontchartrain.

Succession de Alphonse E. Bignon, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

Par W. I. Hodgson & Fils—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible] en date du 10 mars 1890, Dossier No 22,873 pour le compte de la succession de A. E. Bignon, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le village de Lewisburg, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les numéros 11 et 12 sur un plan fait par [illegible], voyer, en date du 14 mars 1854, lesquels se touchent et mesurent chacun un demi arpent de façade sur le lac, sur une profondeur de quarante arpents et cinquante pieds, entre lignes parallèles et bornés en arrière par le lac et contigus à la propriété Holloway & Seymour.

Les améliorations consistent en un cottage en bois élevé ayant 6 ou 8 chambres, cuisine, office, etc., citerne et puits [illegible], et est environ à un mille de l'embarcadère du bateau à vapeur, la maison est en excellent état et est louée à J. J. Foucher, jusqu'au 1er mai 1890 au prix de $150 par an.

Conditions—Comptant en passant les titres, 10 pour cent payable comptant sur les lieux et les taxes de 1890 assumées en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—16, 23, 30—avril 6, 13, 19.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Propriété de choix vacante à Alger (Cinquième District).

Succession de Mme S. L. Nash.

No 27,737—Cour Civile de District.

Par Baumgarden & Friedrichs—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 mars 1890 et rendu dans la succession ci-dessus titulée—

Un certain lot de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 41 borné par les avenues Pacific et Elmire [illegible] rues Peter et Alix, et mesure 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacific sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles de 1890 en sus du prix de la vente et fera le dépôt habituel de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Andrew Hero, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

22mars—22 29—5 12 19 26avril

PRÈS DU MARCHÉ DRYADES.

Elégant magasin et résidence bien situé No 385 rue Dryades, près de la rue Thalie, attrayant, substantiel et rémunérateur.

Succession de G. F. Tapken.

No 26,212—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Baumgarden & Friedrichs—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 14 mars 1890 et rendu dans la susdite succession

Cet élégant magasin et résidence en briques à deux étages, solidement bâti, No 385 rue Dryades, entre Thalie et Erato, [illegible] ayant une [illegible] véranda en fer, colonnes en fer et vitrines, [illegible] et marches d'escalier en pierre [illegible] la façade; grand magasin pourvu d'étagères, quatre chambres, [illegible] et grand vestibule à l'arrière indépendante du magasin, rendant privée cette partie de la propriété, cinq chambres, vestibule et galerie, citerne, cuisine, [illegible] à charbon et bois à deux étages, cour bien briquetée, etc. Tous les chambres principales sont ornées de [illegible]. Le lot mesure 26 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Dryades sur 87 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Dans le beau milieu de la localité des affaires actives aux alentours du Marché Dryades sur le côté le plus favorisé de la rue, et avec [illegible] constant et lucratif allant et venant [illegible] ment, cette magnifique propriété est un des rares placements de commerce des plus [illegible] que l'on puisse se procurer en cette ville [illegible]

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant J. Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 26 30—avril 6 13 19